

L'établissement du collège, comme le veut la loi de 1874 (37 Vic., chap. 36), avait pour but "de donner une éducation complète dans toutes les branches de l'art militaire, tactique, fortification, génie, et une connaissance scientifique générale des sujets se rapportant à la carrière militaire, et de préparer les officiers à exercer le commandement et à servir dans l'état-major". Outre les matières dont il vient d'être parlé on enseigne aussi, d'une façon complète, pratique et scientifique, le génie civil, l'arpentage, la physique, la chimie, l'anglais et le français. Une stricte discipline combinée avec la culture physique, l'équitation, les exercices militaires et les sports en plein air, fait partie du programme.

Le collège est situé à un mille de Kingston, sur une belle péninsule baignée d'un côté par la rivière Catarqui qui se jette dans le fleuve St-Laurent à l'endroit où il entre dans le lac Ontario, et de l'autre côté par la baie Navy. La propriété a environ 500 acres, dont 60 acres couvertes par les bâtiments du collège; le surplus sert de terrain de manœuvre; on y voit l'historique fort Henry. Sur la pointe de la péninsule du collège se trouve le fort Frederick, construit en 1837, lorsque Kingston devint la capitale du Canada; il forme partie des fortifications de cette ville. Le Collège est sous la haute direction du ministère de la Défense Nationale. Chaque année, il est inspecté par un bureau d'avisers composé de civils et militaires éminents qui fait un rapport, avec recommandations s'il y a lieu, au ministre de la Défense Nationale. Le personnel se compose d'un commandant et d'un adjudant d'état-major assistés d'un personnel compétent de professeurs et instructeurs civils et militaires.

Après quatre années d'études, l'élève sortant reçoit un "diplôme avec honneurs", un "diplôme" ou un "certificat de qualification militaire". Chaque année, on offre à ces gradués un certain nombre de commissions dans la milice canadienne permanente, le corps d'Aviation Royal Canadien, ainsi que dans l'armée régulière anglaise, l'armée des Indes, et l'Aviation Royale. Un nombre limité de commissions sont réservées aux cadets désireux de s'engager dans la Marine Royale Canadienne, pourvu qu'ils aient fait deux années d'études et soient entrés au collège avant l'âge de 18 ans. Chaque année, une commission dans la Police Montée est à leur disposition. Ceux d'entre eux qui entrent dans l'armée britannique jouissent du privilège d'une année d'ancienneté soit dans l'armée du Royaume-Uni soit dans l'armée des Indes. Il en a été ainsi décidé afin de placer les élèves du Collège Royal Militaire canadien sur un pied d'égalité avec les jeunes officiers sortant de Woolwich ou de Sandhurst, écoles où les cours durent moins longtemps qu'à Kingston.

Les principales universités canadiennes admettent les gradués recommandés dans leur quatrième année du cours de génie civil et la troisième année des autres cours de génie. Quelques universités les admettent dans leur troisième année d'arts et sciences.

Le diplôme R.M.C. est aussi accepté par les sociétés ou associations du Barreau des provinces d'Ontario, Québec, Nouvelle-Ecosse, Manitoba, Saskatchewan, Colombie Britannique et Alberta comme l'équivalent du baccalauréat pour l'admission à l'étude du droit. L'Institut des Comptables chartrés du Dominion accepte aussi les gradués du Collège Royal Militaire au même titre et aux mêmes conditions que des gradués d'université.

L'admission au Collège se fait par concours. La qualification inclut un rigide examen médical et les candidats doivent avoir au moins leur immatriculation junior ou l'équivalent dans la province où ils ont reçu leur instruction.